

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2019/04/23-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 avril 2019, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 04 avril 2019 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : SUFLE : création d'une formation courte

Le conseil d'administration approuve la création de la formation courte dénommée «Stage Universitaire de Professionnalisation de Formateurs en FLES (SUFLES)» conformément au document détaillé annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 23 avril 2019


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



Document ayant reçu l'avis favorable de la CFVU du 4 avril 2019

Soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 23 avril 2019

Service Universitaire de Français Langue Etrangère (SUFLE) : Création d'une formation courte

Stage Universitaire de Professionnalisation de Formateurs en FLES (SUPFLES)	
Objectifs de la formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inscrire l'enseignant-apprenant dans une démarche de professionnalisation qui permet à la fois de réfléchir à ses pratiques pédagogiques avec d'autres acteurs du FLE et de perfectionner ses pratiques dans différents champs de la didactique du français langue étrangère ou seconde (FLES). 2. Approfondir une thématique propre à la didactique du FLES (par exemple, la créativité en classe de FLE) à travers de différentes perspectives (écriture, théâtre, arts visuels, etc.). 3. Insister sur le lien entre théorie et pratique en faisant collaborer des praticiens et des chercheurs.
Conditions d'admission	Être formateur de FLE en dehors du territoire français, que ce soit dans un contexte d'enseignement primaire, secondaire, universitaire, institutionnel, associatif ou privé.
Nombres d'heures	38 HETD répartie en deux semaines
Date	Première quinzaine de juillet
Effectif estimé	20
Frais de formation	600 € (tarif individuel payé par l'apprenant) 750 € (tarif organisme)